

---

---

# RELEVÉ DE CONCLUSION

---

---

## FORM PUBLIC N°3- SCOT SECTEUR TRIEVES

DATE : JEUDI 18 MARS 2010 A CLELLES  
PRESENTS : FEUILLE EMARGEMENT EN ANNEXE  
À : PARTICIPANTS  
DE : SYNDICAT AMENAGEMENT DU TRIEVES  
REDACTEUR : J.P MAUBERRET - BRIGITTE LOCATELLI  
OBJET : FORUM PUBLIC N°3 - SCOT EMPLOI HABITAT  
HISTORIQUE : N°1 - 4/11/2009, N°2 - 4/02/2010,

---

Accueil de Jean Paul MAUBERRET 1<sup>er</sup> vice-président du SAT. Il rappelle le travail sur les 7 territoires qui composent le SCOT de la RUG et le système de navette mis en place sur le Trièves entre le comité de pilotage COPIL, le Forum Public et les techniciens. Le Trièves ayant été absent de toute la première phase de concertation (bilan, diagnostic et premières pistes de préconisations) nous avons beaucoup de données à assimiler rapidement, provoquant un net sentiment de frustration de la part des membres des deux instances (Copil et Forum).

Par ailleurs, l'Agenda 21 du Trièves trouvera un cadre institutionnel avec le SCOT, il semble donc nécessaire de rappeler, au fur et à mesure des thèmes abordés, son contenu et vérifier s'il y trouve sa place.

Ce soir, le thème abordé concerne le lien à trouver entre emploi et habitat pour un développement équilibré du territoire.

Sur ce sujet, le Schéma directeur du Trièves, issu de la concertation 1998- 1999 proposait de :

- Limiter les zones d'extension de chaque village, réhabiliter les cœurs de villages.
- Economiser l'espace et densifier les villages.
- Privilégier l'extension des villages par des nouveaux quartiers (petits collectifs, maisons groupées...) en conservant les caractéristiques architecturales du bâti.
- Encourager la politique de création de logements locatifs sociaux.
- Veiller à une bonne répartition sur tout le territoire des équipements et des zones d'activités : trois zones à vocation intercommunale par canton.
- Limiter les lieux d'implantation des commerces de moyenne surface et limités à des zones correspondant à des lieux de vie.
- Renforcer le rôle socio-économique et culturel des villages principaux en confortant les tailles critiques de Mens, et Monestier de Clermont.

Sur ce sujet, l'Agenda 21 issu de la concertation 2005-2006 propose de :

- Axe A - Favoriser une économie locale, solidaire et respectueuse de l'environnement, basées sur le développement des ressources du territoire (bois, chanvre, agriculture...), de l'éco-tourisme, des savoir-faire locaux. Garder l'identité rurale du Trièves et se différencier des territoires voisins, en favorisant un développement tourné vers l'écologie.
- AXE C - Répondre à la demande en logement, en favorisant l'habitat écologique, économe en ressources et surfaces utilisées - Permettre le développement d'une

mixité sociale et spatiale - Satisfaire les besoins en logement du territoire et améliorer les conditions d'habitat des plus démunis.

- AXE E - Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement.

Pour Alain PERRON, chef du projet SCOT de l'agence d'urbanisme, l'ensemble des objectifs du schéma directeur et de l'Agenda 21, seront repris dans le futur SCOT. Ils sont en complète cohérence avec les orientations affichées par le SCOT.

En effet, il s'agit notamment de retenir la stratégie du SCOT qui est d'impulser un rééquilibrage entre les territoires et l'agglomération

- en limitant la croissance démographique périphérique et en renforçant l'agglomération.
- en rapprochant l'habitat, l'emploi, et les services
- en confortant les pôles urbains,
- en confortant l'attractivité locale, le commerce, et le développement économique des territoires
- en organisant ce développement autour de pôles principaux tout en évitant la concurrence

Dans le débat qui s'instaure, plusieurs points sont évoqués :

#### **Sur les objectifs quantitatifs de population :**

Ces objectifs permettent-ils seulement un renouvellement de la population ou permettront-ils une croissance démographique (écoles) ? Ils permettront un renouvellement avec une très légère croissance. Concernant les écoles, les effectifs devraient être maintenus mais l'objectif n'est pas de rechercher de nouvelles ouvertures (une classe qui ouvre dans le Trièves, c'est une classe qui se ferme au centre de la ville de Grenoble).

Rappel des préconisations du SCOT : des objectifs de population à la baisse en milieu rural et en hausse en milieu urbain (inverser la tendance actuelle Grenoble +0,3% Trièves + 2,7%).

#### **Sur les objectifs quantitatifs de population :**

Pour limiter la consommation de l'espace par logement (inciter à l'habitat groupé) le SCOT proposera de supprimer le COS et les reculs par rapport aux voies et limites, et prévoira des densités minimales.

A la demande de l'assemblée le SCOT pourra également définir des objectifs qualitatifs à reprendre dans les PLU POS (sécurité juridique à consolider). Il pourra également être plus prescriptif (voire travail de réflexion à l'échelle du Trièves, sur la refonte de la brochure de recommandations architecturales).

#### **Sur l'économie et l'emploi :**

Il faut travailler l'autonomie des territoires pour conserver un commerce local et les emplois publics : la poste, les EPAHD, les perceptions ... Le Trièves doit également préserver (développer) le potentiel économique agricole, et encourager les petites entreprises. Ce n'est pas du ressort du SCOT, malgré tout, des outils ont été proposés au débat du dernier conseil syndical de l'EP Scot. Cela passe par une prise de décision collégiale à l'échelle de la RUG s'appuyant sur un travail cohérent et en réseau entre l'ensemble des techniciens des territoires. Ces derniers ne doivent plus être en concurrence mais en complémentarité.

L'autonomie des territoires (exemple du Trièves sud) passe par le **chrono-aménagement**. La distance temps apparaît comme la seule réponse. On a créé des routes, réduit les temps de parcours qui ont désorganisé les territoires, sans compter les coûts en euro et en  $co^2$ . Seulement 20% des déplacements concernent les déplacements domicile-travail. Il convient d'agir sur les 80% (loisirs, chalandise ..) Les habitants consacrent en moyenne 1heure de déplacement par jour, c'est la distance temps de référence. En rallongeant ce temps, les habitants se déplacent moins. Le chrono-aménagement c'est de baisser la limitation de - 20Km/heures sur l'ensemble des

réseaux routiers et autoroutiers. Cette proposition ne dépend pas du SCOT mais du code de la route. Un équilibre est à trouver car l'interaction sociale et économique des déplacements produit de la croissance.

Un autre élément devra être pris en compte dans les années à venir, c'est l'absence, ou la rareté, de l'énergie pétrole.

#### **Sur le commerce :**

L'une des préconisations du SCOT est de réduire les grandes surfaces à 1000m<sup>2</sup> pour 5000h. Deux équipements sont prévus dans le SCOT pour le Trièves. L'assemblée propose qu'une seule grande surface soit retenue sur le Trièves (Monestier de Clermont, implantation réalisée) et qu'aucune ne soit prévue sur le canton de Mens. Mais, il faudra agir sur les prix et la compétitivité du commerce local.

#### **Sur le schéma de secteur Trièves :**

Le cadre général du SCOT tel qu'il nous est présenté, est plaisant, on ne relève aucune contradiction avec les volontés locales affichées à travers les différentes concertations précédentes, même si cela s'avère très frustrant. Mais on manque d'information sur le retour des élus locaux. Qu'en est-il du schéma de secteur, et des spécificités du Trièves ?

Pour l'instant il s'agit de bâtir le SCOT et se mettre d'accord sur les grandes orientations avec les autres territoires. Si besoin à partir de 2011, les communautés de communes pourront engager la réflexion sur un schéma de secteur.

#### **A retenir, les propositions émanant du forum**

- pour protéger l'agriculture bio du Trièves, envisager la possibilité de reprendre la délibération du SAT (interdiction d'expérimentation OGM en plein champ) lever les difficultés juridiques,
- proscrire une grande surface sur le canton de Mens même de moins de 1000 m<sup>2</sup>,
- intégrer le travail de bilan et d'évaluation de la brochure de recommandations architecturales, et/ou sa nouvelle version, dans le SCOT,
- réfléchir à une information auprès de l'ensemble des habitants,
- rattachement de la problématique habitat au thème de « la mixité et ségrégation spatiale » prévu en Mai 2010.

Un collectif d'habitants se constitue autour de la problématique SCOT pour être une force de proposition. Une prochaine rencontre est prévue le 31 mars, le site [alpes-trièves.com](http://alpes-trièves.com) relayera l'information, Philippe AUGER invite ce collectif à se rapprocher du collectif existant sur l'agglomération : l'adresse mail du collectif de la RUG : [lahgglo@laposte.net](mailto:lahgglo@laposte.net) 04 57 02 64 67

<http://sites.google.com/site/scotparticipatifrug>

**Prochaine réunion : Forum dans le cadre de la semaine du développement durable le jeudi 8 avril à partir de 16 à l'espace culturel de Mens.**

- |            |  |
|------------|--|
| 16H - 20 h | Présentation des ébauches cartographiques communales               |
| 18h        | Ouverture des ateliers actions Agenda 21, expositions biodiversité |
| 19h        | Buffet produits locaux   |
| 20 h       | Débat la place des espaces naturels et agricoles dans le SCOT      |
|            | Les corridors biologiques  |
|            | La biodiversité  |
|            | L'impact du réchauffement climatique en agriculture de montagne    |



\*les documents de travail sont téléchargeables sur le site [alpes-trièves.com](http://alpes-trièves.com) rubrique SCOT